

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire	p. 2
Avis aux clubs.....	p. 3
Avis aux arbitres.....	p. 5
Accessions / rétrogradations.....	p. 6
½ finales de Coupe	p. 8
PV Commission Litiges et Contentieux p. 13	
PV Commission des Jeunes	p. 17
PV Commission des Terrains.....	p. 19
Informations diverses	p. 25

AGENDA DE LA SEMAINE

Mardi 18 juin :

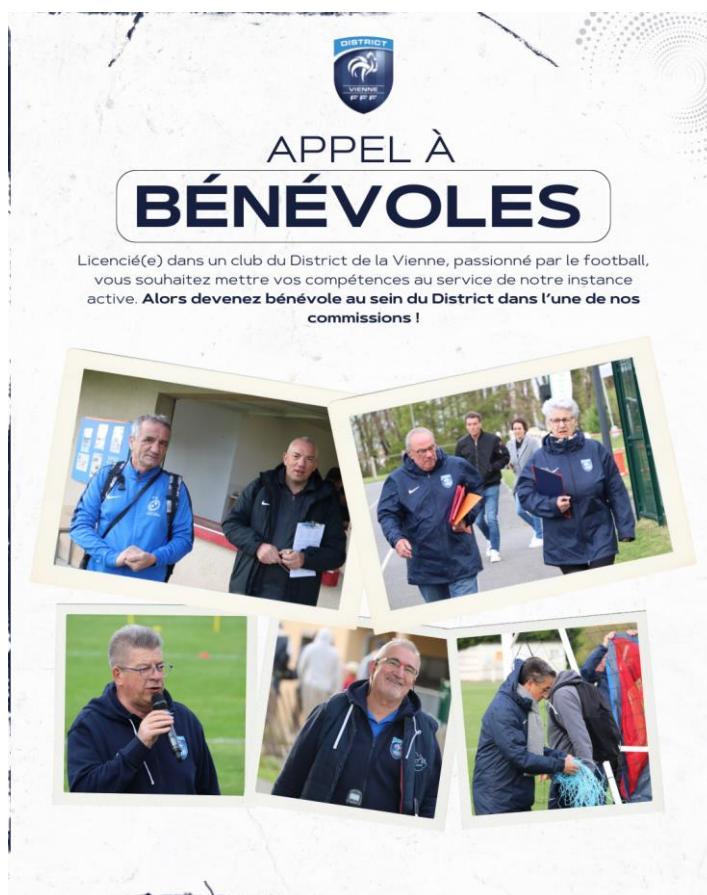
Commission de Discipline

Mercredi 19 juin :

Sélections/Détections U13-U14F

Judi 20 juin :Commission de Discipline
Commission des Jeunes**Vendredi 21 juin :**Foot à l'école
Réunion fin de saison des arbitres

LE DISTRICT RECRUTE DES BÉNÉVOLES !



APPEL À BÉNÉVOLES

Licencié(e) dans un club du District de la Vienne, passionné par le football, vous souhaitez mettre vos compétences au service de notre instance active. **Alors devenez bénévole au sein du District dans l'une de nos commissions !**

Pour candidater : [CLIQUEZ ICI](#)

SÉLECTIONS / DÉTECTIONS U13-U14F

Informations et joueuses
convoquées pages 33 à 35

FORMATION DES SECRÉTAIRES

22 ou 26 juin 2024

Plus d'informations page 3

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



JEAN-PAUL PEYNET
3 PLACE PORTAIL CHAUSSÉE
86200 LOUDUN
05.49.98.38.76

ENGAGEMENT COUPE DE FRANCE

Les engagements pour la Coupe de France sont
ouverts jusqu'au **30 juin 2024.**

Deux procédures pour s'inscrire, celles-ci sont disponibles page 4



PARTENAIRE

Vos devis MMA



Auto



Santé



Habitation



Pro

Notre cabinet d'assurances à LOUDUN (86200) vous transmettra l'ensemble des renseignements utiles au sujet de nos produits et services à destination des particuliers (assurance automobile ; assurance habitation et responsabilité civile ; assurance de prêt immobilier...) et entrepreneurs (responsabilité civile professionnelle ; multirisque professionnelle ; assurance d'un stock de marchandises ; assurance décennale...).

Notre équipe



Jean-Paul PEYNET

Agent Général

En poste à Loudun depuis février 2004, je suis secondé par deux collaboratrices Sandrine GIRODEAU, et Virginie DELAFOND.

Nous écoutons, soutenons, et trouvons une solution aux différentes demandes de nos clients et prospects.

Je m'occupe de l'entreprise, des commerçants, des artisans, des professions libérales, et du monde agricole.

La retraite, les placements financiers sont une de mes spécialités.

Bienvenue dans votre agence.

[Contactez-moi](#)

Votre tarif en moins de 3 minutes

Devis Assurance MMA

Comparez et choisissez la formule adaptée à vos besoins.



Auto



Habitation



Santé

Devis assurances MMA

Devis Assurance MMA pour les Pros et Entreprises

Obtenez votre tarif personnalisé correspondant à votre activité.



RC Pro



Multirisque



Pro

Devis assurances Pro



AVIS AUX CLUBS

DATES À RETENIR

- Soirée des récompenses : **vendredi 28 juin** (lieu à définir)
- Finales Séniors : **samedi 29 juin** à Châtelleraut

FORMATION DES SECRÉTAIRES

Deux formations des secrétaires sont proposées :

- **Le samedi 22 juin 2024 à 9h30**
- **Le mercredi 26 juin 2024 à 18h30**

Selon le nombre d'inscriptions pour chaque date, nous nous réservons le droit de regrouper les deux sessions en une.

Inscription par mail.

LE DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL RECRUTE DES BÉNÉVOLES !

Licencié(e) dans un club du District de la Vienne, passionné par le football, vous souhaitez mettre vos compétences au service de notre instance active. Alors devenez bénévole au sein du District !

Un appel à candidature est lancé pour devenir bénévole au sein du District. Si vous êtes intéressé(e), pour intégrer l'une de nos commissions, en fonction de vos compétences et de vos disponibilités, nous vous invitons à remplir un questionnaire (lien ci-dessous). Nous vous répondrons dans les meilleurs délais après avoir étudié les candidatures.

Questionnaire :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScvzHDBNKFJ3dZZcwlkawo6pJA-QsnBr-celjR_fAx7rjh1nQ/viewform

CDOS – PROCHAINE FORMATION

Formation professionnelle pour développer ses compétences (payante) :

- **Préparation mentale**, lundi 17 juin 2024

[La préparation mentale - Formation Sport Nouvelle-Aquitaine \(formation-sport-nouvelle-aquitaine.org\)](http://formation-sport-nouvelle-aquitaine.org)



ENGAGEMENT COUPE DE FRANCE

Vous pouvez désormais vous engager en Coupe de France (**fin d'engagement le 30/06/2024**) en suivant la procédure suivante sur Footclubs :

Si Coupe de France déjà pratiquée en 2022/2023 et/ou 2023/2024, il faut :

- aller sur « Footclubs »
- passer en saison **2024/2025**
- Menu, Epreuves Fédérales, Engagements
- Avis club : **Accord** (ou éventuellement **Refus**)
- **Valider**
- Cliquer sur "Pré-engagée"
- Vérifier le terrain
- Si nocturne alors que la saison dernière en diurne : **le spécifier impérativement dans le cadre desiderata en bas.**
- **Valider**

Si Coupe de France non-pratiquée en 2022/2023 et 2023/2024, il faut :

- Aller sur « Footclubs »
- Passer en saison **2024/2025**
- Menu, Epreuves Fédérales, Engagements
- Cliquer sur "Engager une équipe"
- Cliquer sur Centre de Gestion : « F.F.F. » puis cocher la compétition concernée
- Cliquer sur Suivant
- Cliquer sur Suivant
- **Mentionner le terrain**
- Cliquer sur suivant
- Si nocturne ou desiderata particulier : **le spécifier impérativement dans le cadre desiderata en bas.**
- **Valider**

Si vous rencontrez un problème, vous pouvez envoyer un courriel à : competlfna@lfna.fff.fr



AVIS AUX ARBITRES

En cas d'empêchement, à compter du **vendredi soir (17h30)**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et le Président de la CDA.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres **d'adresser des mails au District** (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE SUR LES TERRAINS

Afin de poursuivre la lutte contre la violence sur les terrains, et comme promis lors de l'Assemblée de la LFNA à Royan le 1er juillet dernier, la LFNA demande formellement aux arbitres, et aux délégués, de prendre les mesures suivantes :

- **Pour rappel : arrêt des matchs en cas d'injures à caractère racistes (y compris anti-blancs), homophobes ou sexistes.**
- **De plus : arrêt des matchs en cas de bagarre générale incluant plus de 2 joueurs.**

Par ailleurs Gilles BOUARD, Directeur Technique Régional, a également demandé aux arbitres et aux délégués de **procéder à une vérification stricte de l'identité des éducateurs de chaque club afin de faire respecter les statuts.**

Pendant l'appel d'avant-match, l'identité sera vérifiée via la licence et/ou pièce d'identité, puis les arbitres et délégués s'assureront que l'éducateur est bien présent sur le banc. **Tout manquement fera l'objet d'un rapport et sera sanctionné sans aucun rappel à l'ordre.**

RÉUNION FIN DE SAISON DES ARBITRES

Comme précisé dans le calendrier prévisionnel transmis en début de saison, la réunion de fin de saison des arbitres aura lieu le **vendredi 21 juin prochain** à la Faculté des Sciences du Sport de Poitiers - Amphithéâtre PAGANEL - Bâtiment C6 - 8 allée Jean Monnet 86000 POITIERS (**plan ci-dessous**).



Accueil à partir de 18h30 pour un **début de la réunion à 19h00.**

Un verre de l'amitié clôturera la réunion (mais il sera pris dans les locaux du District de la Vienne). La retransmission du match Pays-Bas / France (Euro 2024) sera assurée.

- Il est possible de s'inscrire via le lien reçu par mail **avant le lundi 17 juin, dernier délai.**



ACCESSIONS / RÉTROGRADATIONS

Accessions et rétrogradations

à la fin de la saison 2023-2024 avec 3 descentes de R3

sous réserves de l'application finale des décisions disciplinaires des dossiers en cours et de l'homologation du Comité de Direction

Départemental 1 1 poule de 12	Accessions en R3 : 2	Beaumont St Cyr (2) et Chasseneuil St Georges (1)
	Rétrogradations en Départemental 2 : 3	Poitiers Stade (3), Montmorillon (2) et Smarves Iteuil (1)
Départemental 2 2 poules de 12 24	Accessions en Départemental 1 : 2	A : Vouneuil Béruges (1) B : Fleuré (1)
	Rétrogradations en Départemental 3 : 5	A : Mirebeau (1), Migné Auxances (2) et Mignaloux Beauvoir (2) B : Valence en Poitou OC (1), et Sèvres Anxaumont (1)
Départemental 3 4 poules de 10 40	Accessions en Départemental 2 : 4	A : Cernay St Genest (1) B : Naintré (2) C : Nouaillé (2) D : St Maurice Gençay (1)
	Rétrogradations en Départemental 4 : 8	A : Moncontour (1) et Loudun (1) B : Pleumartin La Roche Posay (2) et Antran (2) C : FC 3 Vallées 86 (3) et Migné Auxances (3) D : Payroux Charroux Mauprévoir (1) et Sommières St Romain (1)
Départemental 4 6 poules de 10 60	Accessions en Départemental 3 : 7	A : Coussay (1) B : Cenon sur Vienne (1) C : Valdivienne (2) D : Poitiers 3 Cités (2) et Nouaillé (3) E : ACG Foot Sud 86 (2) F : Smarves Iteuil (2)
	Rétrogradations en Départemental 5 : 13	A : Châtelleraut SO (3) et Ingrandes (2) B : Espoir (1) FG et Bonneuil Matours (1) C : Poitiers Beaulieu ES (1) FG et Lavoux Liniers (1) D : Adriers (1) et Villeneuve (1) E : Champagné (1) et Brion St Secondin (2) et FC 3 Vallées 86 (4) F : Vendelogne (1), et Croutelle (1)
Départemental 5	Accessions en Départemental 4 : 12	A : Ceaux La Roche (1) B : Coussay Les Bois (2) C : Châtelleraut Réunionnais (1) et Beaumont St Cyr (4) D : La Pallu (2) et Poitiers PTT (1) E : St Julien l'Ars (2) et Savigny L'Evescault (1) F : Poitiers Portugais (1) G : Paizay le Sec (1) H : St Maurice Gençay (2) I : Bouresse (1)

* FC 3 Vallées 86 (3), étant rétrogradé en D4, fait descendre FC 3 Vallées 86 (4) en Départemental 5 Nord Vienne 2 étant déjà en D4, Nord Vienne 3 ne peut pas accéder



Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2023-2024 avec 0 descentes de R2F

sous réserves de l'application finale des décisions disciplinaires des dossiers en cours et de l'homologation du Comité de Direction

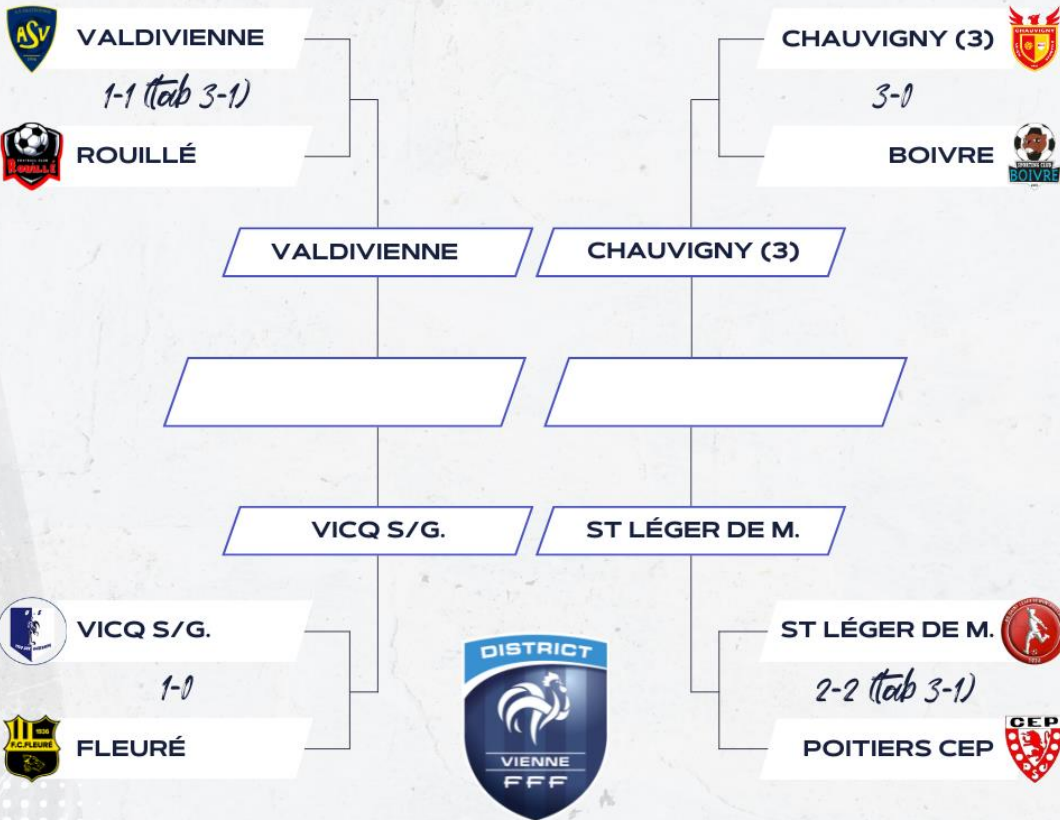
Départemental 1 Féminine 1 poule de 10	Accessions en R2F : 1	Jaunay Marigny (1)
	Rétrogradations en Départemental 2 F : 2	Montmorillon (2) et Valdivienne (1)
Départemental 2 Féminine 1 poules de 10	Accessions en Départemental 1 F : 3	Moncoutant (1), Dissay (1) et La Chapelle Bâton (1)
	Rétrogradations en Départemental 3 F : 1	Le Tallud (1)
Départemental 3 Féminine 2 poules de 4 (Haute) et 1 poule de 6 (Basse) 14	Accessions en Départemental 2 F : 2	A : Thouars (1) B : Jaunay Marigny (2)



1/2 FINALES DE COUPE



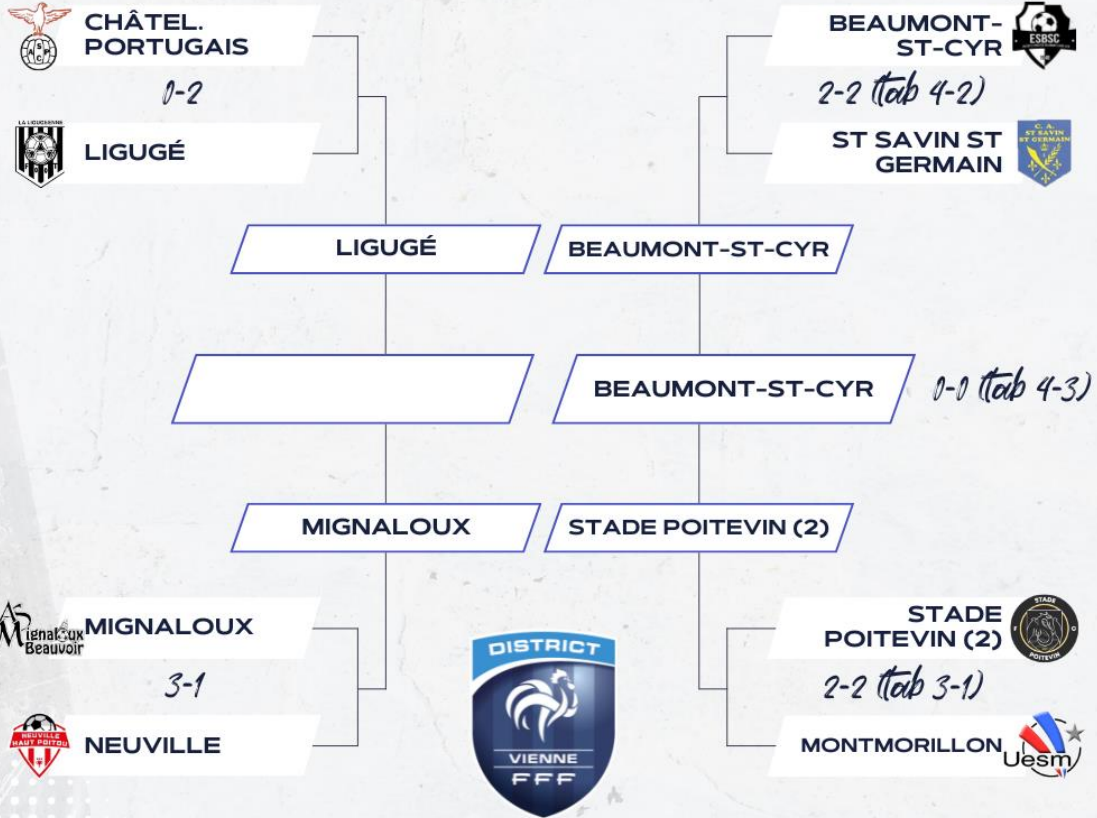
COUPE LOUIS DAVID



Finale à Châtelleraut le samedi 29 juin



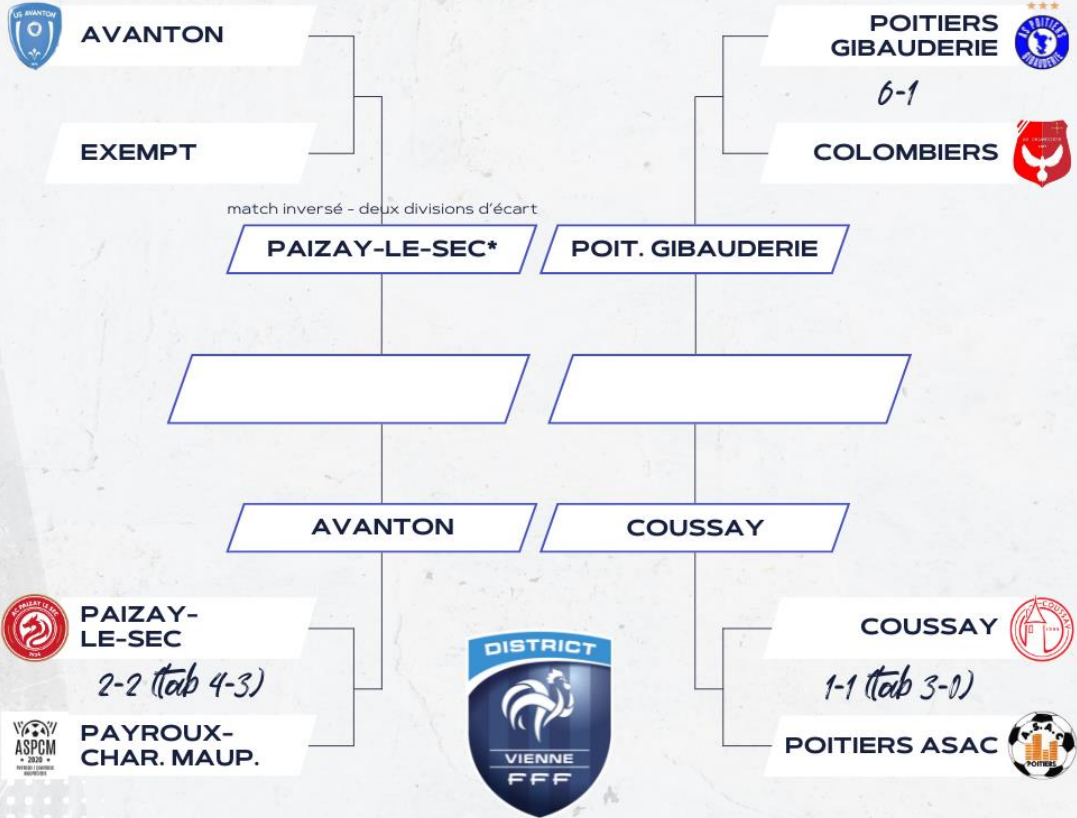
COUPE ANDRÉ TASSIN



Finale à Châtelleraut le samedi 29 juin



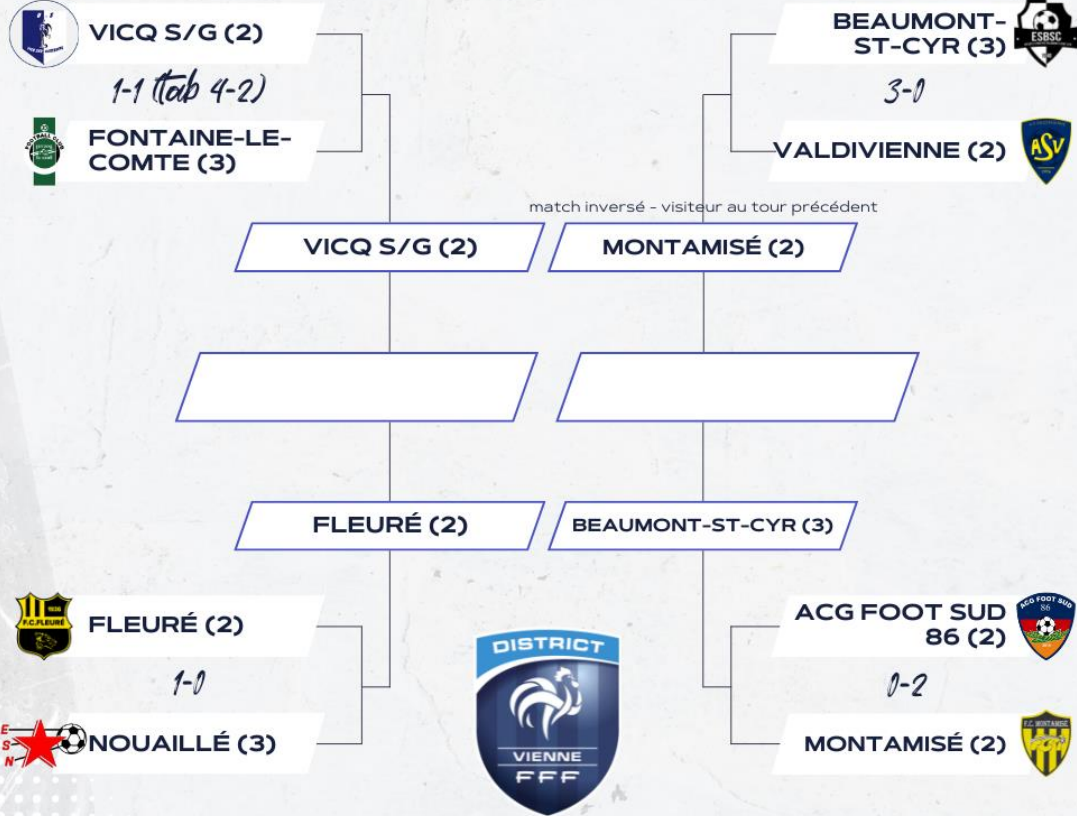
COUPE JOLLIET ROUSSEAU



Finale à Châtelleraut le samedi 29 juin



CHALLENGE DES RÉSERVES



Finale à Châtelleraut le samedi 29 juin



CHALLENGE MARCEL RENAUDIE



JOUHET-PINDRAY

2-0



SMARVES-ITEUIL (3)

DISSAY (2)



0-0 (tab 2-3)

LA CHAPELLE VIVIERS



match inversé - visiteur au tour précédent

MONTAMISÉ (3)

LA CHAPELLE VIVIERS



JOUHET-PINDRAY

POITIERS ASAC (2)



ST JULIEN L'ARS (2)

1-1 (tab 4-5)



MONTAMISÉ (3)



POITIERS ASAC (2)



4-0

HAIMS



Finale à Châtelleraut le samedi 29 juin



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 12 juin 2024
Procès-verbal n° 39

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE.

Approbation du PV n° 38 (par voie électronique) du mercredi 05 juin 2024 sans modification

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	Jaunay Marigny	Poitiers Beaulieu FC
Antran	Jouhet Pindray	Poitiers Cep
Availles en Châtelleraut	Lavoux – Liniers	Poitiers Gibauderie
Beaumont St Cyr	Leignes sur Fontaine	Pouillé Tercé
Biard	Ligugé	Rouillé
Blanzay	Loudun	Sèvres Anxaumont
Boivre	Lusignan	Smarves Iteuil
Brion St Secondin	Mignaloux Beauvoir	Sommières St Romain
Buxerolles	Migné Auxances	St Benoît
Chasseneuil St Georges	Mirebeau	St Julien l'Ars
Château Larcher	Moncontour	St Maurice Gençay
Châtelleraut SO	Montamisé	St Savin St Germain
Cissé	Montmorillon	Stade Poitevin
Colombiers	Naintré	Thuré Besse
FC 3 vallées 86	Nalliers	Usson l'Isle
Fleuré	Neuville	Valdivienne
Fontaine le Comte	Nieuil l'Espoir	Valence en Poitou – Couhé
GJ des 3 Vallées 86	Nord Vienne	Valence en Poitou OC
GJ Espoir Sud Poitiers	Ouzilly	Vallée du Salleron
GJ Foot Sud 86	Oyré Dangé	Vernon
GJ Montasèvres	Payroux Charroux Mauprévoir	Vicq sur Gartempe
GJ Val de Vonne	Pleumartin La Roche Posay	Vivonne
Ingrandes	Poitiers 3 cités	Vouillé
Jardres	Poitiers Asac	Vouzailles



DOSSIERS CLASSÉS

Match n° 26846235 : Montamisé (3) – Nouaillé (4) en Départemental 5 poule F du 05/05/24

Composition des équipes reçues et feuille de match papier établie et contrôlée.

Dossier classé.

Match n° 26668038 : Blanzay (1) – Sommières St Romain (2) en Départemental 5 poule H du 05/05/24

Composition des équipes reçues et feuille de match papier établie et contrôlée.

Dossier classé.

Match n° 27683151 : Château Larcher (2) – Nouaillé (2) en Coupe Louis David du 18/02/24

Composition des équipes reçues et feuille de match papier établie et contrôlée.

Dossier classé.

Match n° 27936749 : Poitiers Stade (2) – Dissay (1) en Coupe du Poitou Féminine du 03/03/24 remis le 31/03/24

FMI reçue tardivement (03/06/24 à 16h57) et contrôlée.

Dossier classé.

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 28174998 : Chauvigny (3) – Boivre Sporting Club 2015 (1) du 09/06/24

Courriel de confirmation de réserve du club de Boivre Sporting Club 2015 (09/06/24 à 22h31)

Réserves :

1) sur la qualification et/ou la participation des joueurs du club de Chauvigny, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Chauvigny.

2) sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs Arthur BORSETTO, Florian DUQUERROUX, Paul LEBEAU, Enzo SABOURIN, Alexis DAVAIL, Tarek KARMAL, Pierre PLAT, Khalil Vadjiguiba SAVANE, Lucas LARAM, Tom LAUBERTIE, Théo CHAMPAIN, Bilal FENNIRA, Ahmad BELMOKADEM, Rafik OURZIK du club de Chauvigny pour le motif suivant : le joueur/les joueurs Arthur BORSETTO, Florian DUQUERROUX, Paul LEBEAU, Enzo SABOURIN, Alexis DAVAIL, Tarek KARMAL, Pierre PLAT, Khalil Vadjiguiba SAVANE, Lucas LARAM, Tom LAUBERTIE, Théo CHAMPAIN, Bilal FENNIRA, Ahmad BELMOKADEM, Rafik OURZIK participent à la présente rencontre dans une équipe de catégorie d'âge inférieure à celle mentionnée sur sa licence.

Jugeant en premier ressort,

La commission prend connaissance des réserves pour les dire recevables.

1) Considérant, après vérification de la participation dans les équipes de

- Chauvigny (1) évoluant en National 3 poule C
- Chauvigny (2) évoluant en Régional 1 poule A

que seuls les joueurs Alexis DAVAIL (18) et Pierre PLAT (18) inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé à plus de 10 matchs en équipes supérieures.

Considérant que l'équipe de **Chauvigny (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions des articles 7.6 A et B du règlement de la Coupe Louis David et 167.4 des RG de la FFF.

2) Considérant, après vérification des licences des joueurs Arthur BORSETTO, Florian DUQUERROUX, Paul LEBEAU, Enzo SABOURIN, Alexis DAVAIL, Tarek KARMAL, Pierre PLAT, Khalil Vadjiguiba SAVANE, Lucas LARAM, Tom LAUBERTIE, Théo CHAMPAIN, Bilal FENNIRA, Ahmad BELMOKADEM, Rafik OURZIK du club de Chauvigny que tous les joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ne participent pas dans une catégorie d'âge inférieure à celle mentionnée sur sa licence.

Considérant que l'équipe de **Chauvigny (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 153 des RG de la FFF.

Par ces motifs dit les réserves non fondées et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

L'équipe de Chauvigny (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.



Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.
Les droits de réserves (40€) seront débités au club de Boivre Sporting Club 2015.
Dossier classé.

A noter :

depuis l'AG de Poitiers du 10/06/22, la participation de 3 joueurs maximum ayant effectué plus de 10 matchs (coupes et championnat) en équipe supérieure est autorisée en équipe inférieure si l'équipe supérieure joue le même jour ou le lendemain.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 28175058 : Jouhet Pindray (1) – Smarves Iteuil (3) du 09/06/24

Courriel de réclamation du club de Smarves Iteuil (10/06/24 à 21h34)

Réclamation sur le joueur numéro 13 de Jouhet Pindray exclu lors du match et qui est entré sur le terrain au coup de sifflet final. Nous rappelons que le règlement interdit de rentrer sur le stade. Cela a été constaté par l'arbitre.

Jugeant en premier ressort,

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Considérant que le club de Jouhet Pindray a été informé et a formulé ses observations par courriels (du 11/06/24 à 10h19 et 10h45)

Considérant que c'est l'organe disciplinaire qui possède la compétence pour prononcer une suspension. Considérant, dès lors, qu'un licencié exclu par l'arbitre à l'occasion d'une rencontre ne sera suspendu de manière effective qu'après la notification de la sanction et en fonction de sa date d'effet.

Considérant, qu'en l'espèce, le joueur de Jouhet Pindray a été exclu à la 75ème minute de la rencontre en litige pour avoir commis une faute grossière,

Considérant, toutefois, que bien qu'exclu par l'arbitre central, le joueur de Jouhet Pindray ne se trouvait pas encore en état de suspension au moment où il a pénétré sur le terrain et qu'en conséquence, son comportement ne rentre pas dans le champ d'application de l'article 150 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Considérant que l'équipe de **Jouhet Pindray (1) n'a pas enfreint** les dispositions de l'article 150 des RG de la FFF.

Par ces motifs dit la réclamation non fondée et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

L'équipe de Jouhet Pindray (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Les droits de réserves (40€) seront débités au club de Smarves Iteuil.

Dossier classé.

Article 150 des RG de la FFF

Tout licencié suspendu ne peut disputer aucun match officiel. Il en est de même pour les matchs amicaux s'il s'agit d'une suspension à temps au moins égale à six mois. Ce principe s'applique tant au licencié qui pratique dans plusieurs disciplines, notamment dans le football diversifié, qu'au licencié disposant de plusieurs licences (dirigeant, cas de double licence tel que prévu à l'article 64 des présents règlements...).

La suspension entraîne l'impossibilité pour la personne physique de jouir des droits que lui confèrent sa ou ses licences, à savoir notamment de participer au fonctionnement des instances sportives du football et à leurs activités.

La personne physique suspendue ne peut donc pas :

- o être inscrite sur la feuille de match ;*
- o prendre part à un match officiel, à quelque titre que ce soit ;*
- o prendre place sur le banc de touche ;*
- o pénétrer sur l'aire de jeu avant, pendant et après le déroulement de la rencontre officielle ;*
- o être présent dans le vestiaire des officiels ;*
- o effectuer tout acte au nom et pour le compte du club ou le représenter, devant les instances ;*
- o siéger au sein de ces dernières.*



DIVERS

Courriels des clubs de : Beuxes, Buxerolles, La Chapelle Viviers, St Léger de Montbrillais :
Réponses par courriel.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 28175021 : Vicq sur Gartempe (2) – Fontaine le Comte (3) en Challenge des Réserves du 09/06/24
- Match n° 28175023 : ACG Foot Sud 86 (2) – Montamisé (2) en Challenge des Réserves du 08/06/24
- Match n° 28175056 : St Julien l'Ars (2) – Montamisé (3) en Challenge Marcel Renaudie du 09/06/24
- Match n° 28175059 : Poitiers Asac (2) – Haims (1) en Challenge Marcel Renaudie du 09/06/24

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

**Prochaine réunion sur convocation.
Maryse MOREAU.**



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 13 juin 2024
Procès-verbal n°30

Président M. Philippe BARRITAUULT
Présents Mmes Patricia PATRAULT, Chantal PINTAULT et Sylvie TESSERAU –
MM. Jean Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY

Le PV n°29 est adopté sans modification

CHALLENGES DU 1er JUIN A BUXEROLLES

Remerciements :

- Au club de Buxerolles pour l'accueil des finales des challenges et son soutien à l'organisation.
- Aux bénévoles pour leur investissement sur cette journée.
- A la planification de Grand Poitiers pour la mise à disposition des installations.

Félicitation aux lauréats des Challenges

Challenge U17/18 à 11 : Migné Auxances (2)
Challenge U15 à 11 : St Benoit (1)
Challenge U13 Maurice DANSAC : SO Châtellerault (2)

ACCESSIONS EN LIGUE – SAISON 2023/2024

La Commission propose l'accession aux équipes les mieux classées de U17/U18 D1 et U15 D1 à savoir :

Accession en U18 Régional 2 Migné Auxances (2)
Accession en U16 Régional 2 Neuville (1)

U17 DEPARTEMENTAL 1

Match n°27761867 : Naintré (1) - GJ Foot Sud 86 (1) du 18/05/24

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux du PV n°38 (5/06/24).

CHALLENGE DANSAC

Forfait

Poule B : forfait de l'équipe de Naintré (2). Amende de 11€ au club de Naintré

PLATEAUX U11

Plateau U11 du 18/05/24 :

Poule E plateau 2 à l'ASM : Feuille des licences manquante. La commission demande au club de l'ASM de renvoyer la feuille de licence par mail avant le jeudi 20 juin.



TRANSMISSION TARDIVE OU FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Amende de 13€

Plateau U11 du 18/05/24 :

Poule B plateau 1 : Ligugé

Poule G plateau 1 : Poitiers ASAC 2

**Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAULT**



Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Gestion des équipements – saison 2023 / 2024

Réunion du 2 juin 2024

Procès-verbal n° 4

Président : M. MALBRAND Guy

Présents : MM. Patrice HERAULT, Gilles RAVEAU, Alain LAVERGNE, Patrice BILLY, Philippe TEXIER,

Excusés : Dominique GIRAUD (Démissionnaire)

Assistent : Stéphane BASQ, Président du District et les membres de la CRTIS CENTRE dont Alain DESOEUVRES, Président des Championnats Nationaux

La CDTIS, pour la saison 2024 /2025, serait composée de Mrs Hérault, Raveau, Lavergne et Malbrand. Des personnes ont été contactée pour étoffer la Commission (Pour rappel, nous sommes à 100% des classements « équipement » - reste surtout les éclairages)

- ❖ La CDTIS
 - Souhaite un prompt rétablissement à Ginette BARAUDON
 - Remercie la mairie de La ROCHE POSAY et son maire pour le prêt d'une salle de réunion

L'APPROBATION du PV 3 du 16/04/2024

Les propositions de classement transmises de la CDTIS 86 vers la CRTIS N-A deviennent définitives après l'aval de la CFTIS

RAPPEL IMPORTANT :

- La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)
- **Vérification obligatoire des fixations des filets sur les montants de buts**

En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Le règlement 2021 est entré en application au 01/07/2021

Pour un changement de niveau de classement venant d'un T5 à T7, application du niveau T4 complet (Base : 105 x 68 + 2 x 20 HS + 8 HS + ensemble entièrement clos)

ACCESSIONS EN D1 en attente d'officialisation par la Commission des Championnats

❖ D1 vers R3

BEAUMONT/ST CYR 2 >> T4 - CHASSENEUIL/ST GEORGES >> T4

❖ D2 vers D1

Poule A : BERUGES (stade des Cours) >> T5 – OYRE >> T4

Poule B : FLEURE >> T4 - CHAUVIGNY 3 (stade Vouhé) >> **T6 (Pour la saison 2024 /2025, matchs à Gilbert Arnault)**

**INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL ou SYNTHETIQUE****DEMANDE DE CLASSEMENT****FONTAINE LE COMTE – STADE MUNICIPAL – NNI 861000101**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 15/07/2024

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en T4 du 29/04/2024

- ✓ Rapport de visite du 03/04/2024 de Mr Raveau ([buts à vérifier](#))
- ✓ AAC ou AOP à fournir

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau T4 PN**

BUXEROLLES – COMPLEXE MICHEL AMAND – NNI 860410101

Cette installation est classée en Niveau T3 jusqu'au 16/05/2027

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en T2 du

- ✓ Rapport de visite du 15/05/2024 de Mr Malbrand, CFTIS (Classement pour 5 ans)
- ✓ AOP à revoir
- ✓ Fournir tests in situ pelouse

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau T2 PN** et transmet à la CRTIS et CFTIS

DEMANDE D'AP**BONNEUIL MATOURS – STADE DU PARC DE CREMAULT – NNI 860320101**

Cet éclairage était référencé EEntraînement sur Stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 23/10/2023 pour la création d'un éclairage E6 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Devis INEO du 27/04/2022
- ✓ Une étude photométrique pour E6 LED en date du 26/01/2024
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 3 mâts – 17/0/17m LB et 3m LT
 - Hauteur minimum de feu : 16m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs
 - Projecteur Ecoblast 5 300 LED
 - Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 49
 - Température de couleur (k) : 5700
 - Facteur maintenance : 1
 - Eclairage horizontal Moyen calculé : 163 lux
 - U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,67
 - U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,80
 - Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et transmet à la CRTIS

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

**BONNEUIL MATOURS - STADE DU PARC DE CREMAULT – NNI 860320102**

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 23/10/2023 pour un éclairage E7 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Devis CITEOS du 29/01/2024
- ✓ Une étude photométrique pour E7 LED en date du 07/03/2022
- Dimension de l'aire de jeu : 102 x 62
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts
- Hauteur minimum de feu : 14m
- Nombre total de projecteurs : 8
- Projecteur Ecoblast 4 240 LED
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 51
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 93
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,45
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,70
- Zone de sécurité (points bis calculés) : non calculés

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

Rappel : aucune compétition officielle admise avec cet éclairage

LA ROCHE POSAY – STADE DU BREUIL – NNI 862070101

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 27/04/2025

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 16/04/2024 pour un éclairage existant en iodures métalliques pour modification en E6 LED, ainsi que des documents transmis :

Une étude photométrique pour E6 LED en date du 29/12/2023

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 67 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18 Lb et 4m LT
- Hauteur minimum de feu : 22m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (3 par mât)
- Projecteur Eclatec Kéris 6 ASY30M
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 39
- Facteur maintenance : 0,9
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 163
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,68
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,81
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes et transmet à la CRTIS.

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

**SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS – STADE MUNICIPAL ROMEO BONVALET – NNI 862290102**

Cet éclairage était classé en niveau EFootA11 jusqu'à la migration du 01/07/2021

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 10/03/2023 pour un éclairage E7 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Note d'accompagnement du 12/01/2023
- ✓ Une étude photométrique pour E7 LED en date du 03/05/2024
- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts (15-0-15m et 4,50 LT)
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 6
- Projecteur briteline GEN 2
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 104
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,51
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,73
- Zone de sécurité (points bis calculés) : non calculés

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

Rappel : aucune compétition officielle admise avec cet éclairage

CIVAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 860770102

Cet éclairage n'est pas référencé sur stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 22/12/2023 pour un éclairage LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Devis INEO du 14/09/2022
- ✓ Une étude photométrique pour LED en date du 24/11/2023
- Dimension de l'aire de jeu : 97 x 60
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 16,5m LB et 5m LT
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs
- Projecteur BVPS18/28
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47
- Température de couleur (k) : 5700
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 183 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,59
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,82
- Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

**AVANTON – STADE LE CLOS DE BEAUMONT – NNI 860160101 ou 2**

Cet éclairage est non référencé sur Stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable pour le remplacement de iodures métalliques en LED du 26/04/2024 ainsi que des documents transmis :

- ✓ Une étude photométrique SN LUMILOIRE pour LED en date du 19/12/2022
- Dimension de l'aire de jeu : 97 x 60
- Implantation : 3 mâts sur 1 coté
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs (1-2-1)
- Projecteur AAA-LUX GEN7
- Eblouissement (Glare rating) : NC
- Température de couleur (k) : 5200
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 55 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,15
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,34

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable défavorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED. Ce dossier sera référencé sur Stadium à titre d'information

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

Rappel : aucune compétition officielle admise avec cet éclairage

ADRIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 860010101

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 02/05/2025

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 22/03/2024 pour un éclairage existant en iodures métalliques pour modification en E6 LED, ainsi que des documents transmis :

Une étude photométrique pour E6 LED en date du 22/02/2024

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18 Lb et 4m LT
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (3 par mât)
- Projecteur ECOBLAST 5 300 LED
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 162
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,66
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,82
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes et transmet à la CRTIS.

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

**MONCONTOUR – STADE GEORGES CREMOIS – NNI 861610101**

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 14/05/2024 pour la modification d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Devis CITEOS du 19/02/2024
- ✓ Une étude photométrique Schröder pour LED en date du 15/01/2024 gérée par les Ets Blanchard à Moncontour
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 65
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts
- Hauteur minimum de feux : 16m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs
- Projecteur Ecoblast 4 240 LED
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45
- Température de couleur (k) : 5700
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 81 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,71
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,89

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

Rappel : aucune compétition officielle admise avec cet éclairage

POINT SUR L'ACTION « LED » avec ENERGIES VIENNE

- ❖ **E5/6** >> 19 dossiers déposés APE Ligue – 1 en attente
- ❖ **Autres** : 22 dossiers déposés APE District – 11 en attente

DIVERS**BUXEROLLES – STADE DU BOURG – NNI 860410301**

- ✓ Suppression actée du 29/04/2024 signée du maire

MONTMORILLON – STADE JEAN GUILLOT

- ✓ Refus de classement de l'éclairage

PROCHAINE REUNION : sur convocation

Le Président : Guy Malbrand



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Saison 2023/2024

Sélection Détection VIENNE U13 - U14 Filles



CONVOCATION OFFICIELLE

Suite aux différents rassemblements organisés cette saison à destination des joueuses nées en 2010 et 2011, et dans l'optique des échéances futures de la saison prochaine, j'ai le plaisir de vous informer que vous avez été retenue pour participer à un rassemblement le :

MERCREDI 19 JUIN 2024 à LIGUGE

au stade Maurice Girault (terrain Honneur) – La Grande Taille – 86240
(rendez-vous à 13h45 - fin prévu vers 17h)

Chaque joueuse devra se munir :

- de son sac "football" : chaussures, protège-tibia, tee-shirts, affaire de rechange, serviette, gel douche...
- d'une Gourde
- de l'autorisation parentale jointe ci-dessous

Liste des U14 (nées en 2010) convoquées

	Nom	Prénom	Club
1	BOEUF	JULINE	STADE POITEVIN F. C.
2	BOULIN	ZOE	STADE POITEVIN F. C.
3	BRECHET	JADE	S.O. CHATELLERAULT
4	CHAIGNEAU	ALYSSA	A.S.AM. DES COURONNERIES POITIERS
5	CHASSEPORT	ELIA	S.O. CHATELLERAULT
6	DOUSSELIN	CHARLINE	S.O. CHATELLERAULT
7	GALAIS	JADE	S.O. CHATELLERAULT
8	GUELPIN LE RICHE	LOLA	U.ET.S. MONTMORILLON
9	GUILLOTEAU	LINA	STADE POITEVIN F. C.
10	HARDERWIJK	ROSELINE	A.S.AM. DES COURONNERIES POITIERS
11	JOUNEAU	LAURA	U.S. MELUSINE LUSIGNAN
12	LIMOUSIN	NINA	STADE POITEVIN F. C.
13	MARTINEAU	SARAH	S.O. CHATELLERAULT
14	MAULIGALO	MEOLYNE	S.O. CHATELLERAULT
15	MOREAU	LIANA	STADE POITEVIN F. C.
16	ROUYOUX GIRARD	KARA	STADE POITEVIN F. C.

**Liste des U13 (nées en 2011) convoquées**

	NOM	Prénom	CLUB
1	SURALT	ORIANE	FC VOUNEUIL BERUGES
2	VADE	LILLY	FC VOUNEUIL BERUGES
3	AIT BRAHIM FRUIT	LEILA	S.O. CHATELLERAULT
4	CLAVERIA	LYLIA	CA NEUVILLE
5	FERON	MAELYS	S.O. CHATELLERAULT
6	CROSNIER	CHLOE	AM.S POUILLE TERCE
7	BOUHASSOUN	LINDA	S.O. CHATELLERAULT
8	BOUCHET	ELISA	FC SMARVES ITEUIL
9	RICHARD	LENHA	A.S.AM. DES COURONNERIES POITIERS
10	AUDINET	ALICE	CS DISSAY
11	ROYER	JEHANNE	US CHAUVIGNY
12	JOLLY	OLYMPE	CA NEUVILLE
13	RAIMOND	CHLOE	US CHAUVIGNY

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF/Formation au 06.44.28.33.94



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**

(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom de la joueuse) :

- A PARTICIPER pour la saison 2023-2024 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- J'AUTORISE le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- JE CERTIFIE que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**
- J'AUTORISE également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :

ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>